

Abus envers les aînés

Aider à combattre ce fléau grandissant

Grâce à un projet de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc., l'Alberta accueillait, le 18 mars dernier, M^e Joel Guénette du Manitoba, pour parler d'un sujet qui prend de l'ampleur au Canada, celui du mauvais traitement et de la négligence à l'égard des aînés.

Une vingtaine de personnes, principalement des membres de l'Association de juristes d'expression française de l'Alberta et de la Fédération des aînés franco-albertains, ont participé à cette conférence, présentée à La Cité francophone.

« À l'origine, les mauvais traitements à l'égard des aînés étaient perçus comme un problème intimement lié à la vie en résidence, mais depuis quelques années, les mauvais traitements infligés par des proches, y compris des aidants naturels, retiennent de plus en plus l'attention », a déclaré, d'entrée de jeu, M^e Guénette.

Et ce phénomène n'est pas à la veille de s'arrêter, estime l'avocat, puisque les personnes âgées représentent le groupe de la population qui croît le plus rapidement au Canada et que cette tendance devrait se maintenir pendant plusieurs décennies. « En 2020, 6,7 millions de personnes seront des aînés et cette cohorte va continuer à prendre beaucoup de place, puisqu'en 2041, 9,20 millions de personnes, soit 25 % de la population totale canadienne, entrera dans cette catégorie », affirme-t-il.

Devant le phénomène du vieillissement de la population, il importe de mieux comprendre ce que signifient les termes mauvais traitement et négligence à l'égard des aînés.

« Les mauvais traitements à l'égard des aînés comprennent les actions qui causent un préjudice physique, moral, financier ou sexuel à une personne âgée, présente M^e Guénette. De son côté, la négligence se produit lorsqu'une personne ou une organisation omet de fournir les services ou les soins nécessaires à une personne âgée. »

Cela peut survenir dans plusieurs catégories, que ce soit la violence physique, l'exploitation financière, la maltraitance psychologique ou émotionnelle, l'exploitation sexuelle ou encore le dénigrement sur le plan spirituel. « Selon les statistiques, de 4 à 10 % des aînés au Canada sont victimes de maltraitance, sous toutes ses formes. De plus, on estime que 80 % des cas de mauvais traitements envers les aînés ne sont jamais déclarés », souligne Joel Guénette.

Ce dernier explique que les mauvais traitements demeurent souvent cachés « puisqu'ils sont infligés dans un cadre relationnel et leur dénonciation est empreinte d'une lourde charge émotionnelle ».

Code criminel

Le fait que 80 % des cas n'ont jamais été dévoilés au grand jour est peut-être lié au fait qu'il n'y a pas d'infraction spécifique de « mauvais traitements à l'égard des aînés » au code criminel. Cependant, plusieurs articles du code l'appliquent de façon indirecte. D'ailleurs, « si une personne a maltraité une personne âgée, un juge peut tenir compte de l'âge de la victime lors du prononcé de la peine. Ce serait alors un facteur aggravant. Ainsi, le délinquant qui cible intentionnellement une personne âgée pourrait se voir infliger une peine plus sévère », énonce l'avocat franco-manitobain.

Courrier et Internet

Joel Guénette a par la suite abordé la question de la fraude, qui est définie comme un recours intentionnel à la tromperie pour déposséder quelqu'un d'une somme d'argent, d'un bien ou d'un droit légal.

« La fraude prend de plus en plus

de place dans la société. Celle contre le consommateur est extrêmement répandue en Amérique du Nord. Les victimes omettent souvent de signaler la fraude à la police, puisqu'on estime que seulement 10 % des fraudes sont rapportées à la police », déclare M^e Guénette.

Ce sont les fraudes par courrier et par Internet qui retiennent l'attention. « En 2008, l'escroquerie par courrier constituait 22 % des sollicitations frauduleuses au Canada et comptait pour 33 % des pertes économiques dues à la fraude. Souignons que le groupe des aînés, dont l'âge se situe entre 80 et 89 ans, était celui qui comptait

le plus de victimes de fraudes par courrier », informe le conférencier.

Pour ce qui est de la fraude par Internet, elle constitue la fraude la plus lucrative pour les escrocs. Surtout en ce qui a trait à l'hameçonnage, qui constitue à demander et obtenir des renseignements personnels d'un individu pour des fins de fraude.

L'hameçonnage faisait partie des 10 stratagèmes frauduleux les plus signalés par les Canadiens. « C'est le troisième crime le plus signalé au Canada. À chaque minute en Amérique du Nord, une personne devient victime de vol d'identité. En 2009, le Centre d'appel anti-fraude du Canada a reçu le signalement de fraude d'identité de la part de 11 125 victimes qui ont perdu plus de 10 millions de dollars, ce qui représente une hausse de plus de 1 million de dollars par rapport à 2008 », mentionne Joel Guénette. Du côté de l'hameçonnage, ce sont les victimes de 50 ans à 59 ans qui ont perdu le plus d'argent.

Plusieurs facteurs sont évoqués pour justifier le fait que les fraudeurs visent particulièrement les personnes âgées, que ce soit pour l'accessibilité, la confiance, la courtoisie, l'espérance de vie plus courte, l'iso-

lement, l'avoir ainsi que la dépression.

Pour contribuer à enrayer ce fléau grandissant, « tous les secteurs de la société devront s'associer en vue de répondre aux besoins de la nouvelle structure démographique. De plus, les membres de la profession juridique devront jouer un rôle important pour relever le défi du vieillissement en étant à l'écoute de leurs clients aînés et en s'assurant de bien protéger leurs droits », conclut M^e Guénette.

- É. A.



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est donné par les présentes que l'assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada aura lieu au Centre de conférences de l'OACI, 999, rue University, Montréal (Québec), le 5 mai 2011 à 11 h.

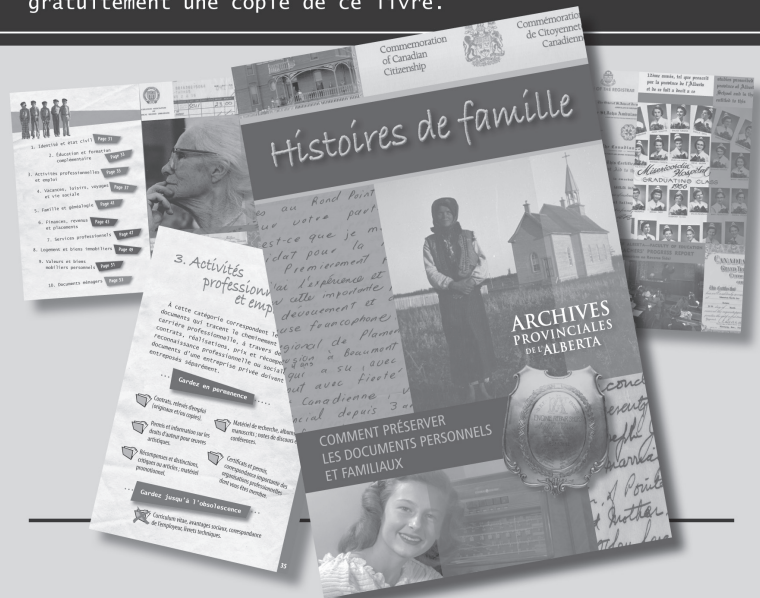
Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 24 mars 2011, date de clôture des registres, seront en droit de recevoir l'avis d'assemblée et de voter à l'assemblée.

Par ordonnance du Conseil d'administration

Caroly M. Hadrovic
Secrétaire générale
Montréal (Québec)
Le 16 mars 2011

AIR CANADA

Ce livre est un outil indispensable pour administrer les documents dans chaque foyer. Quoi et comment garder ? Quoi et quand jeter ? Trouvez les réponses en visitant les Archives provinciales de l'Alberta pour recevoir gratuitement une copie de ce livre.



Volleyball : nouveau concept

C'est avec quelques nouveautés que se présente, le 10 avril prochain au gymnase de l'école Gabrielle-Roy, le traditionnel tournoi de volleyball de la Fédération du sport francophone de l'Alberta (FSFA).

« Ce tournoi était initialement prévu au mois de novembre, mais faute d'inscriptions et aussi à cause de la mauvaise température, nous l'avons annulé pour le reporter au printemps », a affirmé l'un des membres du conseil d'administration de la FSFA, James Bazan. « Mars étant un mois très chargé en terme d'activités francophones, c'est donc la date du 10

avril qui semblait être idéale à nos yeux », ajoute-t-il.

Une nouveauté a été apportée à cette édition-ci; le tournoi s'adressera autant aux adeptes, qu'aux gens qui veulent découvrir ce sport. « Nous avons décidé de créer deux catégories : la catégorie compétitive et la catégorie amicale. Nous croyons qu'avec cette formule, tous les participants y trouveront leur compte », affirme James Bazan.

Le coût a été fixé à 80 \$ (équipe mixte de quatre) ou 20 \$ (par individu). Pour plus de détails, visitez le site www.lafsa.ca.

- Le Franco

Government of Alberta

8555 Rue Roper, Edmonton, Alberta
www.provincialarchives.alberta.ca
Lundi-Mardi et Jeudi-Samedi 9 h - 16 h 30 Mercredi 9 h - 21 h

ARCHIVES PROVINCIALES DE L'ALBERTA
...foyer de notre Histoire